



Monsieur Édouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 20 décembre 2017

Objet : Instance interministérielle de suivi et d'évaluation de la décentralisation du stationnement payant sur voirie

Monsieur le Premier ministre,

Alors que la décentralisation du stationnement payant sur voirie va entrer en vigueur dans les prochains jours, nous ne pouvons que nous réjouir du travail mené ces quatre dernières années pour bâtir un dispositif juridique, technique et organisationnel à même d'assurer sa réussite.

Même si cette réforme a été fortement portée par les élus locaux, et que de nombreux chantiers de mise en œuvre de la nouvelle législation sont aujourd'hui entre les mains des élus locaux, nous souhaitons remercier très sincèrement l'Etat pour l'ampleur et la qualité du travail qu'il a accompli. Les collectivités locales et les administrations et agences de l'Etat ont avancé main dans la main, dans le respect toujours présent des besoins et contraintes respectives de chacun des acteurs.

Nous souhaitons également saluer la qualité du travail et l'abnégation démontrées par MM. les Préfets Jean-Michel Bérard et Stéphane Rouvé, et par leurs équipes, qui ont fait de la mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS) le pivot incontournable permettant à toutes les parties prenantes de se coordonner avec pragmatisme et efficacité. Collectivités locales, associations d'élus et professionnels du stationnement ont toujours trouvé la MIDS à leur écoute. Ces derniers mois, lorsqu'il s'est agi d'aller à la rencontre des acteurs de terrain afin d'expliquer les enjeux de cette réforme, la présence et la très grande disponibilité de M. le Préfet Stéphane Rouvé pour participer à chacune de ces initiatives n'ont pu que démontrer la crédibilité de nos travaux, contredisant ainsi avec force ceux qui considéraient que cette réforme ne s'appliquerait jamais.

L'une des spécificités de la décentralisation du stationnement payant réside dans son application dès le 1^{er} janvier 2018 à toutes les villes qui souhaiteront à cette date continuer à tarifier le stationnement sur leur territoire, sans qu'aucune période d'expérimentation ou de préfiguration n'ait été mise en œuvre. De ce fait, c'est un test grandeur nature auquel nous serons collectivement

confrontés, même si toutes les mesures ont été prises pour que tout se déroule parfaitement, ce dont nous ne doutons en aucune façon.

Toutefois, tout projet d'ampleur nécessite d'être suivi et évalué une fois mis en œuvre. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de prévoir en 2018 une période de suivi attentif et d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme, d'une durée de 12 mois, pendant laquelle nous devons identifier les éventuelles difficultés qui pourraient apparaître et que nous n'aurions pu anticiper aujourd'hui, et mettre au point les ajustements permettant de les résorber.

Or, les collectivités et professionnels du stationnement ne pourront agir seuls, et le rôle de l'Etat dans cette période de consolidation du dispositif sera majeur.

C'est donc par le même souci d'efficacité que celui qui nous a animés pendant la période de préparation de la réforme, que nous sollicitons auprès de vous la mise en place d'une structure interministérielle de suivi et d'évaluation de la décentralisation du stationnement payant, dont la mission s'inscrirait dans la lignée de celle assignée à la MIDS.

Cette structure serait chargée de réaliser des points d'étape réguliers avec chacune des parties prenantes (collectivités, administrations et agences de l'Etat, commission du contentieux du stationnement payant et professionnels), et serait en mesure d'agir pour proposer d'ajuster à la marge, le cas échéant, le cadre législatif et réglementaire dans lequel le nouveau dispositif s'inscrit.

Restant à votre entière disposition pour échanger avec vous plus avant sur cette proposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre très haute considération.



Jean-Luc RIGAUT
Président de l'AdCF
Maire d'Annecy



Patrick BERGER
Président de l'AITF



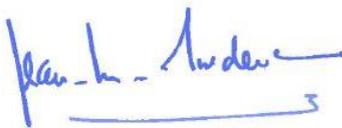
François BAROIN
Président de l'AMF
Maire de Troyes



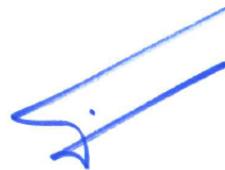
Jean-Marie SERMIER
Président de la Fédération des EPL
Député du Jura



Édouard LECOMTE
Directeur général de la FNMS



Jean-Luc MOUDENC
Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole



Louis NÈGRE
Président du GART
Maire de Cagnes-sur-Mer